

## **RESOLUTIONS ADOPTEES**

### **MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**

**Société d'Investissement à Capital Variable  
Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001**

**Siège Social :** Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 Mai 2010**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009, approuve dans son intégralité le Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2009.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte du rapport Spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2009.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009, ainsi que les notes aux états financiers relatifs à l'exercice 2009.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserves aux Administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2009.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition du résultat de l'exercice clos le 31.12.2009, comme suit :

	(En DT)
RESULTAT D'EXPLOITATION 2009	200 868,370
Régularisation du résultat d'exploitation 2009	19 518,908
Report à nouveau 2008	166,151
Résultat distribuable 2009	220 553,429
Dividendes	220 279,680
Report à nouveau 2009	273,749

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le dividende de l'exercice 2009 à 3,435 Dinars et d'affecter le reliquat, soit 273,749 Dinars au compte « Report à nouveau ».

La mise en paiement du dividende s'effectue auprès des guichets de Maxula Bourse, à compter du 15 Juin 2010. L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions Maxula Investissement SICAV.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prenant acte que le mandat du Président du conseil et ceux de tous les administrateurs viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler les mandats suivants pour une période de 3 ans, prenant fin à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2012 :

- Monsieur Raouf AOUADI
- Maxula Bourse
- Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »
- Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide la nomination de deux autres administrateurs Monsieur Hatem HLAOUI et Melle Salwa KHALDI pour une durée de 3 ans (2010, 2011 et 2012).

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend information sur la décision du conseil d'administration sur le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Monsieur Mustapha MEDHIOUB pour une durée de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2012.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation d'un montant de 150 Dinars par séance et par administrateur au titre de jetons de présence pour l'exercice 2009.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne tous pouvoirs au Porteur pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

***Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.***